Image not found or type unknown

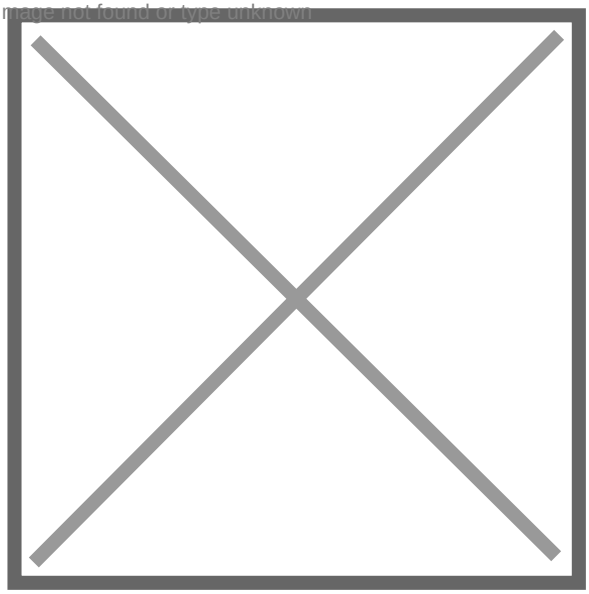

Statut cadre non déclaré par l'employeur

Par **Bernard Rouen**, le **28/02/2018** à **10:36**

Suite à mon licenciement, j'ai découvert que pendant 7 ans ma fonction de responsable d'antenne correspondait au statut cadre dans la convention collective de radiodiffusion. Mon employeur ne m'a pas déclaré cadre et n'a donc pas payé les cotisations. Je souhaite savoir s'il y a une grande différence en terme de points retraite ? Est-ce que ces 7 ans sans être reconnu cadre me pénalise pour ma future retraite.
Ps: salaire annuel 29550€

Merci c'est important !

Par **Visiteur**, le **28/02/2018** à **12:11**

Bjr,
Oui, mais vous non plus, n'avez pas cotisé, la régularisation éventuelle serait aussi pour votre portefeuille car à salaire brut équivalent, le salaire net d'un salarié cadre est inférieur au salaire net d'un salarié non cadre.
Pour les taux, voir ici:
https://www.agirc-arrco.fr/entreprises/gerer-les-salaries/calcul-des-cotisations/

Vous pouvez faire des simulations, cela sera parlant, mais pour 7 années, je pense que vous arriverez à une différence de quelques euros par mois.

Par **Bernard Rouen**, le **28/02/2018** à **12:20**

C'est bien ce qu'il me semblait, la différence n'est pas significative. Merci pour votre réponse.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés